

2 Politique

Rencontre CNC-Coalition pro-Ping

L'accès aux médias publics au centre des échanges



Photo : SM

Les membres de la coalition des partis politiques et sociales qui soutiennent le candidat à la présidentielle, Jean Ping face ...



Photo : SM

... au président du CNC, Jean-François Ndongou (au centre) et quelques membres de son équipe.

SM

Libreville/Gabon

L'état-major du candidat à la prochaine Présidentielle, Jean Ping, est allé solliciter, hier, le Conseil national de la Communication (CNC), dans le but de voir les activités de leur champion et celles des autres acteurs de l'opposition diffusées dans les médias de l'Etat. La séance était présidée par le président de ladite institution, Jean-François Ndongou.

LES représentants des partis politiques signataires de la Convention du 23 mars (membres de la coalition des partis politiques et sociales qui soutiennent Jean Ping), en tête desquels le président en exercice David Badinga, ont rencontré hier, les membres du Conseil national de la Communication (CNC) pour échanger avec les responsables de cette institution sur des questions de l'heure, surtout le libre accès aux médias publics, par leur champion en particulier et les acteurs de l'opposition en général. Cette rencontre a essentiellement porté sur : "le



Photo : SM

montage vidéo de Télé Africa sur Jean Ping au sujet du génocide (laquelle a été reprise par Gabon Télévision), l'absence des débats contradictoires dans les chaînes de médias publics en période ordinaire, la diffusion permanente sur Gabon Télévision des activités d'un seul camp politique, la non couverture, par les organes de presse publics des événements organisés par l'opposition, etc.". Non

sans faire certains reproches à l'endroit du billet d'humeur Makaya du journal l'Union. Ce pan de l'opposition a clairement sollicité le CNC pour davantage d'équité en ce qui concerne l'accès aux médias de service public. Occasion pour le président du CNC, Jean-François Ndongou, de préciser les dispositions prises par son institution à travers plusieurs rencontres avec les

professionnels des médias, aux fins de rappeler à chacun, les dispositions de la loi qui régit la communication dans notre pays. Tout comme il a assuré avoir attiré l'attention des chaînes de télévision Télé Africa et Gabon Télévision, quant à la diffusion dudit élément sur le candidat déclaré, Jean Ping. Par ailleurs, comme pour répondre à ses hôtes, à propos de l'absence des débats

contradictaires et de l'accès des partis politiques aux médias publics, Jean-François Ndongou a rappelé ceci : «cet accès est géré par deux décrets. Le premier donne la responsabilité au gouvernement (ministère de la Communication) pendant les périodes ordinaires et le second la donne au Conseil national de la Communication, en période électorale». Et de poursuivre : «Nous avons suggéré au gouverne-

ment de modifier ce décret en ramenant la responsabilité, en ce qui concerne la partie politique au CNC. Pour l'instant, organiser les débats n'est pas de notre ressort, mais de celui du ministère de la Communication et de la direction de Gabon Télévision».

Aussi, a-t-il fait remarquer la différence, à peine perceptible, qui existe entre l'institution (président de la République) incarnée par Ali Bongo Ondimba et le candidat déclaré à la Présidentielle de 2016 qu'il est. «Les activités du président de la République diffusées sur la chaîne de télévision publique ne sont pas, selon nous, des activités de campagne car, elle n'est même pas encore ouverte», a-t-il estimé.

Sénat/Examen de deux propositions de lois

Luc Oyoubi et Angélique Ngoma face aux sénateurs

J.K.M

Libreville/Gabon

LES députés Luc Oyoubi et Angélique Ngoma ont défendu, hier, devant leurs collègues de la deuxième Chambre du Parlement, leurs propositions de lois respectives. Notamment celle fixant le régime de la décentralisation des valeurs mobilières en République gabonaise et l'autre relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Le texte de loi initié par le député du 2e siège de la Sébé-Brikolo est pertinent en ceci qu'il a pour ambi-



Photo : D.R

Vue partielle des sénateurs.

tion de moderniser et renforcer notre système juridique, en édictant dans notre droit positif des normes régissant la traçabilité des opérations financières ainsi que

l'identification des propriétaires ou bénéficiaires du produit de ces transactions. De sorte que, les supports papiers soient remplacés par des fichiers informatiques en permettant



Photo : D.R

Le député du 2e siège de la Sébé-Brikolo, Luc Oyoubi, lors de son audition.

d'avoir une gestion purement électronique des valeurs mobilières, tel qu'édicté par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cémac) et l'Organisation

pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada). S'agissant de la proposition de loi de l'élue de la Basse-Banio, celle-ci a pour vocation de renforcer le cadre

juridique et institutionnel en vue de déboucher sur un meilleur suivi de notre littoral, de soutenir le développement durable et de lutter contre les effets des changements climatiques. Ce texte de loi devrait garantir la cohérence des prochaines politiques publiques en matière de gestion du littoral, des ressources biologiques et extractives. Dans ce sens, la présente loi prévoit d'accorder des pouvoirs spécifiques aux administrations locales et déconcentrées en vue de leur permettre d'assurer leurs missions de contrôle et protection du littoral avec efficacité et en toute rationalité.